



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET
DU 15 JANVIER 2026

Convocation du 9 janvier 2026 par M. Philippe RITTER, maire

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent GARNIER, Roland MEYSSONNIER, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

Etaient excusés : Mmes Liliane CESANO ayant donné pouvoir à Mme Christine VALENTIN, Geneviève MONATTE-ALONZI ayant donné pouvoir à M. Laurent GARNIER et Brigitte PERRIN ayant donné pouvoir à M. Raphaël SABY

Secrétaire de séance : Mme Christine VALENTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers votants : 7

Nombre de pouvoirs : 3

Suffrages exprimés : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATION 2026-03 – DECISION MODIFICATIVE N° 2025-2 AU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu la délibération n° 2025-14 du 27 mars 2025 relative au vote du budget primitif 2025 du budget principal de la commune ;

Vu la délibération n° 2025-35 du 29 octobre 2025 relative à la décision modificative n° 2025-1 au budget principal de la commune ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune pour l'exercice 2025 :

	RECETTES			DEPENSES		
	INVESTISSEMENT	CHAP	CPTE	CHAP	CPTE	93 976.09
		041	238			93 976.09
				041	2313	93 976.09
TOTAL						93 976.09

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative n° 2025-2 au budget principal de la commune tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré à Monlet, le 15 janvier 2026

la Secrétaire de séance,



Christine VALENTIN

le Maire,



Philippe RITTER